



## Comité technique et éducatif de l'AMSC Mandat

### Type de comité et rapports

Le comité technique et éducatif est un comité permanent établi par le conseil national de l'AMSC. Il rend compte de ses activités au directeur principal des opérations et de l'éducation.

### Objet

Le comité technique et éducatif contribue à l'évolution, à l'audit et à l'avancement de la technique de ski, de la méthodologie d'enseignement, de l'élaboration de produits éducatifs, du système de certification et des normes de l'AMSC.

### Extrants

Le comité technique et éducatif propose une vision et une orientation pour l'enseignement du ski au Canada. Composé de personnel technique et d'experts bénévoles, le comité technique et éducatif travaille à l'évaluation et au développement d'une approche scientifiquement fondée de la technique de ski, de la méthodologie d'enseignement, des systèmes d'évaluation et des produits éducatifs qui créent de la valeur pour les membres et servent de base au système de certification et aux normes de l'AMSC. Le comité technique et éducatif s'efforce également de maintenir et d'améliorer la position du Canada auprès de l'Association internationale des moniteurs de ski (ISIA) et du congrès Interski.

### Portée et responsabilités

Le comité technique et éducatif fournit des conseils sur l'approche de l'AMSC en matière de technique de ski, de méthodologie d'enseignement, de systèmes d'évaluation et de stratégie de prestation de stage par les formateurs, dans le but de certifier des membres qui, à leur tour, apportent un bénéfice maximal à l'élève. Chaque membre du comité technique et éducatif devra :

- agir dans l'intérêt de l'AMSC en tant qu'organisation nationale, indépendamment de sa région d'origine ou de sa représentation;
- recueillir et analyser les commentaires des participants au programme, des coordonnateurs de l'éducation et des programmes, des formateur-trice-s et des administrateur-trice-s d'écoles de neige; recueillir des renseignements provenant du congrès Interski, de toutes les disciplines alpines, des sports de neige de haute performance; et se tenir au courant des innovations des organisations sœurs (p. ex. ACA, l'ACMS, l'ACMSN), etc.;
- utiliser les pratiques exemplaires éducatives pour déceler les lacunes dans la méthodologie d'enseignement du ski, assurer l'alignement des critères de performance, de l'exécution des programmes, des pratiques d'évaluation et des

normes de certification, et formuler des recommandations d'amélioration si nécessaire;

- veiller à ce que toutes les recommandations soient fondées sur des méthodes scientifiques, les pratiques exemplaires et les normes en matière d'éducation, et qu'elles soient accompagnées de données permettant d'en étayer le bien-fondé;
- contrôler la mise en œuvre des systèmes d'exécution des programmes, du matériel pédagogique, du parcours du formateur ou de la formatrice et de la formation annuelle, et formuler des recommandations, le cas échéant;
- examiner toutes les améliorations ou modifications apportées aux normes de certification, aux programmes de mise à niveau et aux critères d'évaluation et de performance, et formuler des recommandations à ce sujet;
- approuver tous les documents écrits et visuels relatifs à l'éducation et veiller à la parité dans les deux langues officielles avant leur diffusion;
- contribuer au contenu et à la diffusion de tous les produits éducatifs proposés par l'AMSC (p. ex. documents écrits, webinaires, camps, événements, séminaires en personne, matériel en ligne, etc.);
- examiner et commenter les
- de présentation qui seront présentés par le personnel de l'AMSC (ou les personnes désignées) dans tout forum international;
- contribuer, le cas échéant, à l'élaboration de questions pertinentes dans le cadre d'un sondage national auprès des membres;
- effectuer toute autre tâche jugée nécessaire ou confiée par le directeur principal des opérations et de l'éducation.

### Composition du comité

Ce comité est basé sur les compétences et adopte une approche respectueuse de la représentation régionale, de la langue et des principes de diversité, d'équité et d'inclusion dans la mesure du possible. Un comité technique et éducatif équilibré reflétera la composition linguistique et la répartition des genres de l'organisation à l'échelle nationale.

Le comité technique et éducatif est composé d'un nombre pair de membres bénévoles tels que décrits ci-dessous, ainsi que de membres du personnel technique (trois [3] personnes au maximum) qui seront déterminés par le directeur principal des opérations et de l'éducation. Le comité comprendra un nombre de membres impair. Un membre sera désigné président·e du comité par décision majoritaire. Le président ou la présidente agira à titre de chef de projet pour tous les projets de recherche et de développement du comité technique et éducatif approuvés par le directeur principal des opérations et de l'éducation.

Membres bénévoles : Un membre sera nommé pour chaque région (Colombie-Britannique, Alberta,

région du Centre, Ontario, Québec, Atlantique), un membre sera désigné par le comité Le ski au féminin et trois membres seront choisis de façon générale. Si une région n'est pas en mesure de nommer un-e candidat-e intéressé-e possédant les qualifications requises, le comité est autorisé à formuler des recommandations sur la personne la plus apte à occuper le poste vacant, quelle que soit la région d'origine.

Le comité technique et éducatif comptera 13 membres.

Sélection des bénévoles : Les membres bénévoles seront nommés par leurs conseils régionaux respectifs en fonction des besoins définis par le comité, de façon à garantir un équilibre entre les qualifications requises mentionnées ci-dessous et l'attention portée à la langue, à la diversité, à l'équité et à l'inclusion. Les régions rechercheront activement des candidat-e-s qualifié-e-s et intéressé-e-s pour répondre à ces **besoins dans le cadre d'une approche ouverte et transparente. Le comité technique et éducatif trouvera les trois (3) membres bénévoles généraux et les recommandera au directeur principal des opérations et de l'éducation pour approbation finale.**

Qualifications : Tous les candidat-e-s doivent être membres en règle de l'AMSC et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts flagrant pouvant résulter d'un travail avec ou pour des systèmes de certification concurrents. En outre, tous les membres du comité technique et éducatif doivent respecter les politiques de l'AMSC en matière sport sécuritaire, de conflit d'intérêts, de code de conduite, de confidentialité, et toute autre politique directrice.

Les membres privilégiés du comité sont les suivants :

- un-e formateur-trice actif-ve – formateur-trice-s de niveau 2, 3 ou 4 (obligatoire), et formateur-trice-s de niveau 1 avec des certifications de niveau 3 et de développement des formateurs;
- un-e expert-e dans le domaine de l'éducation, de la conception et de la mise en œuvre de programmes de formation, de l'apprentissage en ligne, de l'apprentissage cognitif, des tests fondés sur les connaissances, etc.;
- un-e expert-e en physique, en biomécanique, en kinésiologie ou dans d'autres disciplines scientifiques pertinentes;
- un-e administrateur-trice d'école de neige ou un-e administrateur-trice technique, ou un-e entraîneur-se principal-e ou un-e professionnel-le des parcs à neige ayant obtenu la certification de l'AMSC;
- un ou plusieurs membres possédant une expérience et une connaissance de la communauté internationale des moniteurs de ski ainsi que de son approche de l'enseignement et de la technique du ski (p. ex. un membre de l'équipe Interski);
- un membre capable de travailler dans les deux langues officielles;
- un membre cohérent avec les principes de diversité, d'équité et d'inclusion.

## Durée et fin

Les membres bénévoles ont un mandat de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> mai (avant la réunion en personne du printemps), avec un maximum de deux mandats consécutifs pour un total de six (6) ans, échelonnés de manière à ce que le renouvellement ne soit pas supérieur à trois membres au cours d'une année donnée. En cas de démission, un remplaçant-e qualifié-e pour le reste du mandat peut être nommé-e par la région s'il s'agit d'une nomination régionale, ou par le comité s'il s'agit d'une

nomination générale, sous réserve de l'approbation du directeur principal des opérations et de l'éducation. À l'issue de ce mandat, le remplaçant ou la remplaçante peut être nommé-e pour son propre premier mandat. Tout membre peut être révoqué pour avoir transgressé les codes de conduite et de confidentialité ou les règles d'engagement, ou par une majorité simple du comité. La décision sera soumise par le comité au directeur principal des opérations et de l'éducation pour approbation finale. Tout membre du comité dont le mandat a pris fin peut être à nouveau nommé après une pause d'un mandat (trois [3] ans).

La rotation des membres du comité technique et éducatif se fera comme suit :

Colombie-Britannique, Ontario et un membre général (mandat se terminant le 30 avril 2024)

Région du Centre, Québec et un membre général (mandat se terminant le 30 avril 2025)

Alberta, Atlantique et un membre général (mandat se terminant le 30 avril 2026)

Représentante du comité Le ski au féminin (pour s'aligner sur le mandat de ce comité)

Membre du personnel : durée à déterminer par le directeur principal des opérations et de l'éducation.

Dans la mesure du possible, chaque groupe comprendra un membre qui est à son premier mandat et un autre qui en est à son deuxième.

## Réunions

Le comité technique et éducatif se réunira comme suit :

- Une réunion de planification en personne qui se tiendra une fois par année en septembre ou en octobre et qui portera sur les points suivants :
  - nouveaux projets de recherche et de développement retenus pour le prochain cycle;
  - attribution de projets de recherche et de développement au comité technique et éducatif ou au personnel.
- Réunions virtuelles (10)
  - Chaque mois (novembre-avril, juin-septembre/octobre) pour les travaux en cours du comité et pour évaluer les progrès accomplis, y compris, mais sans s'y limiter :
    - évaluation du contenu et de l'exécution;
    - évaluation de l'entraînement des formateurs et formatrices;
    - suivi et aide à la mise en œuvre de tout projet en cours de saison.
- Réunion facultative sur la neige pour des projets de recherche particuliers
- Réunion en personne en mai, couvrant les détails relatifs à :
  - l'examen des projets de recherche et de développement en cours de saison;
  - l'élaboration de rapports sur l'état d'avancement des projets;
  - l'approbation des éléments visuels et des grandes lignes du matériel écrit à élaborer au cours de l'été;
  - l'approbation des changements à mettre en œuvre pour la saison à venir;
  - l'examen des projets en cours.
- Réunions du conseil national (chaque mois)
  - présence d'un-e représentant-e, le cas échéant.

## Processus de décision

Le comité technique et éducatif formule des recommandations :

- par consensus entre tous les membres du comité, si possible; ou
- avec l'accord d'une majorité simple des membres du comité, le cas échéant.

Lorsque le comité technique et éducatif prend des décisions, il ne peut pas se trouver en situation de conflit d'intérêts. Les membres doivent s'exclure du vote s'ils sont en position de conflit d'intérêts sur le sujet en question.

Les recommandations du comité technique et éducatif sont examinées par le directeur principal des opérations et de l'éducation et sont acheminées au conseil national. Si elles ne sont pas adoptées, elles sont retournées au comité technique et éducatif avec une demande de réexamen.

### Flux de travail

- L'orientation est définie grâce aux renseignements recueillis par le personnel et les membres bénévoles du comité technique et éducatif (voir la section Portée et responsabilités), et de manière stratégique par le conseil d'administration.
- Le comité technique et éducatif mène l'effort de validation de l'orientation.
- Le personnel intègre les suggestions dans le matériel de stage.
- Le comité technique et éducatif fournit de la rétroaction, en répétant le processus jusqu'à ce que l'approbation soit obtenue.
- Le personnel poursuit la mise en œuvre.
- Le comité technique et éducatif vérifie la mise en œuvre, créant ainsi de nouveaux intrants.

### Ressources et budget

Le comité technique et éducatif soumettra au directeur principal des opérations et de l'éducation un budget annuel basé sur les coûts prévus pour soutenir les réunions et les projets du comité dans le cadre du processus budgétaire annuel pour approbation par le conseil d'administration. Toute demande de fonds supplémentaires accompagnée d'une justification peut être soumise au directeur principal des opérations et de l'éducation pour approbation par le conseil national.

L'AMSC fournira :

- une adresse électronique au comité technique et éducatif avec le domaine snowpro à l'usage du président ou de la présidente du comité, destinée à recevoir les communications des membres;
- l'accès à une plateforme de réunion virtuelle;
- l'accès aux communautés d'administrateur·trice·s des écoles de neige et de formateur·trice·s pour que les représentants du comité puissent mener des recherches et assurer toute autre communication pertinente pour la réussite des projets de recherche et de développement;
- l'assistance administrative à l'organisation des réunions et à la rédaction des procès-verbaux.

Le comité technique et éducatif peut faire appel à des ressources extérieures lorsque l'expertise nécessaire n'est pas présente au sein du groupe.

### Résultats attendus par le conseil d'administration

- Un rapport d'avancement à la mi-saison, remis au début du mois de mars au directeur principal des opérations et de l'éducation pour examen par le conseil national et présenté par le comité technique et éducatif.
- Le rapport annuel sur l'état d'avancement des projets et la stratégie de planification du comité

ou le plan de travail, remis au directeur principal des opérations et de l'éducation pour examen par le conseil national après la réunion de mai et présenté par le comité technique et éducatif.

#### Révision du mandat

- Annuellement et selon les besoins\* (à préciser).